



santé  
famille  
retraite  
services

DES CHARENTES

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE  
PROCEDURE ADAPTEE  
(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)**

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

**N° du marché MSA : 003-12-1617**

**1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :**

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)  
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES Cedex  
tél : 05 46 97 50 50  
fax : 05 46 92 56 21

**2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :**

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

**3 - Objet du marché / Codes CPV :**

La présente consultation a pour objet la réalisation de la vérification périodique réglementaire et de l'entretien du parc d'extincteurs et d'autres dispositifs de sécurité et de lutte contre l'incendie sur différents sites de la MSA des Charentes.

Code CPV = 50413200-5

**4 - Durée du marché :**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 décembre 2012 (pour la réalisation de l'ensemble des vérifications de l'année).

Au terme de cette durée initiale, il est tacitement reconductible 4 fois par période de 12 mois (soit pour les années civiles 2013, 2014, 2015 & 2016), avec la possibilité de dénoncer le marché aux 31 décembre de chaque année. Cette résiliation devra respecter un délai de préavis de 3 mois et être notifiée par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

Le titulaire du marché ne peut refuser sa reconduction.

Au 31 décembre 2016 (si le contrat est reconduit 4 fois), le contrat prend définitivement fin sans qu'il ait été besoin de notifier ce terme. Une nouvelle consultation sera alors organisée par la MSA.

**5 - Forme du marché et type de procédure:**

Le marché est constitué sous forme d'un lot unique. Néanmoins, il est subdivisé en 5 prestations de nature différentes auxquelles tout candidat devra répondre :

- **prestation 1** : maintenances préventive & curative du parc d'extincteurs (+ équipements spécifiques à la cuisine du restaurant d'entreprise)

- **prestation 2** : maintenances préventive et curative des BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité) de certains sites
- **prestation 3** : maintenances préventive & curative des exutoires de fumée
- **prestation 4** : maintenances préventive & curative de petites centrales d'alarme incendie
- **prestation 5** : maintenances préventive & curative d'une colonne sèche (établissement MSA d'Angoulême)

**Seuls les dossiers de candidature proposant la réalisation de ces 5 prestations seront examinés.**

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

#### **6 - Sous-traitance/ Co-traitance :**

La sous traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** à toute intervention du sous ou co traitant (*les mêmes justificatifs que ceux exigés du prestataire devront alors être produits ainsi que le formulaire DC4 de déclaration de sous traitance disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »*),

Les conditions de paiement du sous traitant ou co traitant devront également donner lieu à accord préalable de la MSA.

#### **7 - Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):**

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, les offres des candidats dont la capacité aura été jugée suffisante, seront appréciées d'après les critères suivants, classés par ordre décroissant et pondérés comme suit :

- **valeur technique ( 50%)** appréciée sur la base du mémoire technique présenté (qualité de service, capacités techniques et professionnelles des collaborateurs, engagement de délai d'intervention, couverture du territoire des 2 Charentes, qualité des documents remis, tenue et mise à jour du fichier MSA, garanties accordées aux matériels, etc.)
- **Prix (40%)** de l'ensemble des prestations au marché
- **Mesures prise en faveur du développement durable & sociétal (10%)** appréciées à partir des actions engagées en faveur des personnes en situation de handicap, en difficulté d'insertion et d'emploi ainsi que toutes les mesures prises en faveur de l'environnement, du recyclage des pièces ou équipements remplacés et de la réduction des consommations énergétiques de ses équipements

#### **8 - Dossier de consultation / Renseignements administratifs et techniques :**

Le dossier de consultation sera adressé sur simple demande formulée à :

MSA des Charentes  
 Service P.A.L.E - Responsable Pierre PAPON  
 Fief Montlouis  
 17106 SAINTES CEDEX.  
 Dossier suivi par Mr Pierre PAPON  
 Tél. : 05.46.97.50.48  
 Fax : 05.46.92.56.21  
 courriel : infomp@charentes.msa.fr

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter à la même adresse.

## **9 - Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :**

La date limite du dépôt de remise des offres est le **vendredi 9 mars 2012 à 17h**.

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES**  
**Service Achats**  
1Bd, Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX

les mentions suivantes : « **MARCHE PUBLIC - NE PAS OUVRIR** » ainsi que l'**objet du marché**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 24 mars 2012**.

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

## **10 - Présentation des offres de candidature :**

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques (cf le Règlement de Consultation), être obligatoirement accompagnée :

**soit : des formulaires DC1 & DC2** (disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),

**soit : des documents mentionnés ci après :**

- art 44-1° : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- art 44-2° : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

**En outre : Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité**

## **11 - Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

## **12 - Délais de paiement :**

Après acceptation du marché, et réalisation par le prestataire de ses engagements contractuels validés par la MSA, règlement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des factures conformes au dossier de consultation accepté par le titulaire.

## **13 - Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**17 février 2012**